

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de QUISTINIC ;

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par Madame Pascaline LE NOUVEAU, présidente de l'association TELETHON KISTINID, domiciliée 27 rue de la mairie, 56310 QUISTINIC, en vue de l'organisation d'un défilé de tracteurs dans le bourg le dimanche 7 décembre 2025 à l'occasion de la journée téléthon ;

Considérant qu'il importe pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation ;

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la journée téléthon, le dimanche 7 décembre 2025, la circulation sera perturbée dans le bourg à partir de 11 heures jusqu'à 13 heures, pendant le passage du défilé de tracteurs qui empruntera l'itinéraire suivant : départ de la salle polyvalente, rue du stade, rue de la résistance, rue de la paix, rue de la mairie jusqu'au numéro 27, demi-tour, rue de la mairie, rue de l'église, puis retour à la salle polyvalente par la rue du stade.

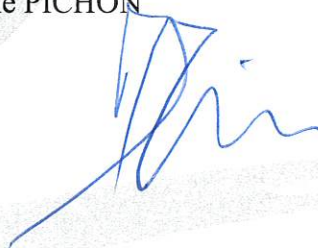
Article 2 : Le demandeur veillera au bon déroulement du défilé afin d'assurer la sécurité des participants et du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone concernée.

Article 4 : Le Chef de Brigade de Gendarmerie de Plouay, et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quistinic, le 25 novembre 2025

Le Maire,
Antoine PICHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Antoine Pichon", is written over a faint, large watermark of a stylized 'Q' that spans the lower half of the page.